

# BESOIN D'ÉCHANGER ?

## UN TEMPS DÉDIÉ POUR VOUS !

À partir du 12 mai 2026, une permanence sera proposée tous les deuxièmes mardis du mois. C'est un rendez-vous régulier, ouvert à toutes et tous, pour venir échanger, poser des questions et accéder à des informations utiles sur le travail et les droits.

### Un moment pour faire le point

Dans la vie professionnelle, les situations ne sont pas toujours simples et il peut être difficile de savoir vers qui se tourner ou comment réagir. Entre les règles parfois complexes, les changements dans l'organisation du travail ou certaines difficultés du quotidien, il est normal d'avoir besoin d'y voir plus clair. Cette permanence est là pour permettre à chacun-e de prendre un moment, de faire le point et de mieux comprendre ce qui s'applique à sa situation.

### Un espace accessible à toutes et tous

C'est un espace accessible, sans formalité, où l'on peut venir librement, que ce soit pour une question précise ou simplement pour s'informer. Il n'est pas nécessaire d'avoir un problème particulier pour passer, cela peut aussi être l'occasion d'anticiper, de vérifier une information ou de mieux connaître ses droits au quotidien.

### Ne pas rester seul-e

Ces temps d'échange permettent aussi de ne pas rester seul-e face à une situation, de partager des expériences et de bénéficier de regards extérieurs. Parfois, le simple fait d'en parler permet déjà d'avancer et de trouver des solutions plus sereinement.

### Mieux comprendre pour agir

La permanence a également pour objectif de rendre les informations plus accessibles, de donner des repères concrets et de permettre à chacun-e de mieux comprendre son environnement de travail. Plus on dispose d'informations claires, plus il est facile de faire des choix et de se positionner.

### Un cadre d'écoute confidentiel

C'est enfin un moment d'écoute et de dialogue, dans un cadre confidentiel, où chacun-e peut s'exprimer librement.

### Retrouvons-nous au local syndical

- Tous les deuxièmes mardis du mois
- Au local syndical, au 1<sup>er</sup> étage
- De 9h00 à 14h00
- Première permanence : mardi 12 mai 2026

